

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	064-2021
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2021.RRGR.89
Déposée le :	22.03.2021
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole) Ammann (Bern, LG)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	985/2021 du 25 août 2021
Direction :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Vote point par point Point 1: rejet Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement

Une société plus résiliente a besoin d'investir dans le développement d'infrastructures sociales, notamment dans le domaine de la pédopsychiatrie.

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. lancer un programme d'impulsion efficace visant à rendre la société plus résiliente et d'investir dans les infrastructures sociales, y compris dans la prévention ;
2. mettre à disposition suffisamment d'offres et de possibilités de prise en charge des enfants et des jeunes (prise en charge préventive, psychologique, psychiatrique) ;
3. prendre des mesures appropriées pour soutenir la déstigmatisation des maladies psychiques afin que les personnes qui ont besoin d'une aide psychiatrique ou psychologique puissent y recourir. Il est nécessaire à cet effet d'adopter une perspective globale.

Développement :

Selon les spécialistes, le stress psychique augmente en période de pandémie, en particulier chez les personnes qui présentaient déjà des symptômes psychiques¹. Cela se voit particulièrement dans le secteur de la pédopsychiatrie, qui est submergé et qui manque de structures adaptées².

A Berne, la clinique universitaire de psychiatrie pour enfants et adolescents enregistre une hausse de 50 % des urgences. Son directeur, Michael Kaess, explique que la clinique est débordée et qu'elle est

¹ Rapport du Bureau BASS et de l'OFSP du 03.11.2020 : *L'influence de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique de la population et sur les soins psychiatriques et psychothérapeutiques en Suisse* (en allemand ; synthèse en français : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/psychische-gesundheit/covid-19/covid-19-psychische-gesundheit-erster-teilbericht-kurzfassung.pdf.download.pdf/Covid-19_PsychischeGesundheit_ErsterTeilbericht_Kurzfassung_fr.pdf).

² <https://www.srf.ch/news/schweiz/corona-schlaegt-auf-die-psyche-die-angeschlagene-psyche-leidet-besonders-wegen-corona>

loin de pouvoir accueillir tous les patients qui se présentent. Elle est obligée de procéder à un triage depuis des mois. Selon les périodes, les délais pour obtenir une admission stationnaire peuvent aller de plusieurs semaines à plusieurs mois³.

Si la couverture en soins psychiatriques généraux suscite des divergences d'appréciation entre les sociétés de médecine⁴, l'insuffisance dans le domaine de la prise en charge des enfants et des adolescents fait l'unanimité. Comme l'écrit la Société Suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SSP), la situation était déjà tendue dans ce domaine avant la pandémie⁵. La majorité des pédopsychiatres exerçant en cabinet privé sont complets si bien qu'une grande partie des urgences doivent être prises en charge en institution. En période de pandémie, ce problème de fond s'accroît.

Le défi consiste également à réduire les obstacles au traitement car de nombreuses personnes attendent encore trop longtemps avant de demander de l'aide. « Ce n'est pas parce qu'il y a une pénurie de psychiatres et de psychologues, mais parce que les troubles psychiques sont encore stigmatisés dans notre société et que des notions telles que dépression, schizophrénie ou troubles de la personnalité sont souvent utilisées de manière péjorative plutôt que neutre. En outre, les troubles psychiques sont souvent diagnostiqués tardivement, voire pas du tout », explique Fulvia Rota, la présidente de la SSP.

Toujours selon la SSP, améliorer la situation à long terme et soutenir les personnes qui ont besoin d'une aide psychiatrique ou psychologique mais qui n'y ont pas recours requiert une approche globale. Il est important de mener des actions visant à déstigmatiser les troubles psychiques et d'encourager la formation de la relève des médecins dans le domaine de la psychiatrie.

La hausse des cas de violence domestique est elle aussi préoccupante. La police bernoise a ainsi dû intervenir beaucoup plus souvent pour ce motif en 2020 : le nombre de ses interventions pour cause de violence domestique a atteint 1300, soit une hausse de 40 %⁶.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le développement qui suit, le Conseil-exécutif part du principe que la notion d'« infrastructures sociales » figurant dans la motion est à entendre en tant que prestations et offres soutenues et promues par la Confédération, le canton ou les communes dans l'intérêt public. Cela inclut par conséquent les soins psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent dispensés dans le cadre du système de santé ainsi que les programmes de promotion de la santé et de prévention.

Le Conseil-exécutif partage pour l'essentiel l'avis des auteurs de la motion. Il s'efforce d'intensifier les actions menées dans les domaines concernés, pour autant que celles-ci se situent dans les limites de ses possibilités et que des moyens soient disponibles pour leur réalisation. Cependant, une partie des facteurs inhérents au secteur de la santé, notamment liés aux bases légales contenues dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), aux structures tarifaires nationales ainsi qu'à la formation et au perfectionnement dans la branche médicale, se trouvent hors de sa sphère d'influence.

³ <https://www.blick.ch/schweiz/so-leidet-die-jugend-einweisungen-in-die-psychiatrien-nehmen-zu-id16359872.html>

⁴ La Fédération Suisse des Psychologues (FSP) affirme, dans une lettre ouverte au Conseil fédéral, qu'il y a trop peu de psychiatres exerçant en Suisse.

⁵ Communiqué de presse du 11 février 2021 de la Société Suisse de psychiatrie et de psychothérapie : « Pendant la pandémie, les psychiatres sont fortement mobilisés. Psyché et COVID : l'offre est garantie ! » (<https://www.psychiatrie.ch/sspp/a-propos-de-nous/archive-des-news/detail/1/communiqu-e-de-presse-psyche-et-covid-loffre-est-garantie/>)

⁶ <https://www.srf.ch/news/schweiz/wegen-coronakrise-haeusliche-gewalt-im-kanton-bern-um-40-prozent-gestiegen>

Point 1

La résilience est un concept de psychologie qui désigne généralement la capacité d'une personne à préserver sa santé psychique pendant des événements difficiles (circonstances générant du stress) ou à la retrouver rapidement après lesdits événements. L'aptitude ou l'incapacité d'un individu à faire preuve de résilience dépend de multiples facteurs, qui peuvent varier selon les conditions de vie et au nombre desquels figurent, en plus d'une certaine stabilité émotionnelle, les capacités cognitives et le soutien social.

La pandémie de coronavirus a démontré que « la société », à l'échelle du canton de Berne, peut bel et bien être qualifiée de « résiliente ». En effet, durant la crise, elle a su dans l'ensemble s'adapter aux changements qui se sont révélés nécessaires. Toutefois, il faut également le mentionner, il est très clairement apparu que certains groupes d'individus s'en sortent moins bien face aux situations générant du stress.

Il n'est pas aisé de transposer la notion de résilience individuelle à l'ensemble de la société. D'une manière générale, on peut dire qu'une société est « résiliente » si, en situation de crise, elle se montre à la hauteur des défis qui la prennent par surprise, réagit avec flexibilité puis, après les événements, retrouve rapidement le chemin d'un sain équilibre.

Les infrastructures sociales peuvent contribuer dans une certaine mesure à rendre une société « résiliente » et plus apte à répondre aux bouleversements. Néanmoins, des facteurs sociaux tels que l'état de santé, la formation et le statut socioéconomique de la population ainsi qu'un système politique qui fonctionne et une administration publique bien dirigée sont tout aussi importants.

La santé mentale fait partie d'un tout. Il est d'importance capitale que les personnes touchées par une crise ou une maladie de type psychique ainsi que leur entourage puissent accéder facilement aux soins. Par ailleurs, les besoins en matière de traitement et de prise en charge doivent pouvoir être satisfaits.

Depuis plusieurs années, le canton de Berne prend activement part à la lutte contre la stigmatisation associée aux troubles psychiques. Par exemple, il soutient financièrement la plateforme psy.ch, la journée internationale de la santé mentale, diverses campagnes, le travail de relations publiques des fournisseurs de prestations, etc. En outre, les hôpitaux de soins aigus somatiques ont étoffé leur offre en prestations psychiatriques, ce qui contribue également à contrer la stigmatisation.

Dans le domaine de la promotion de la santé, là aussi, le canton investira ces prochaines années une somme considérable dans les programmes d'action cantonaux bernois en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants et des adolescents ainsi que des personnes âgées. Il compte sur le soutien financier de Promotion Santé Suisse.

D'autres types d'infrastructures sociales permettent d'apporter une aide aux familles, comme les centres de consultation familiale, le travail social en milieu scolaire, le Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne et les garderies. Ces instruments contribuent déjà aujourd'hui à la gestion des crises et à la promotion de la santé psychique.

Lancer à proprement parler un « programme d'impulsion » pour « investir dans les infrastructures sociales » ne constitue pas une mesure nécessaire aux yeux du Conseil-exécutif, puisque le cadre actuel permet déjà aujourd'hui de viser des améliorations ponctuelles sur la base de l'expérience engrangée durant la pandémie.

Point 2

La pandémie de coronavirus a amplifié les lacunes en matière de soins psychiatriques des enfants et des adolescents. Les Services psychiatriques universitaires ont pu réagir rapidement : dès le début du mois de mai 2021, ils ont été en mesure de mettre sur pied une nouvelle offre, élargissant ainsi leurs capacités. Par ailleurs, le modèle de prescription pour la psychothérapie pratiquée par les psychologues, qui entrera en vigueur d'ici mi-2022, devrait permettre de créer de nouvelles prestations facilement accessibles.

Le problème de la relève en psychiatrie, en particulier en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, doit être pris au sérieux. Différents facteurs et contextes conditionnent le choix de l'orientation chez les futurs médecins spécialistes : d'une part, assurément, le statut attaché au domaine d'activité concerné ainsi que l'enthousiasme que ce dernier suscite ; d'autre part, les possibilités de devenir indépendant et le revenu (escompté). Le Conseil-exécutif n'a d'influence directe que sur une faible portion de ces facteurs. De fait, la structure tarifaire nationale en vigueur désavantage fortement certaines branches de spécialisation, ce qui ne contribue clairement pas à la résolution du problème.

Point 3

Le canton de Berne soutient depuis de nombreuses années les divers efforts entrepris pour lutter contre la stigmatisation associée aux maladies psychiques (voir la réponse au point 1).

Le Conseil-exécutif propose de rejeter le point 1 et d'adopter les points 2 et 3 tout en les classant.

Destinataire

– Grand Conseil